



SNOWFARMING

Conditions d'accès à la piste – Automne 2023

La règle :

La piste de Snowfarming est accessible aux skieurs porteurs des forfaits suivants :

- Forfait Snowfarming journée ou semaine.
- Pass annuel Bessans ou HMV accompagné du Pass additionnel snowfarming.
- Nordic pass 73 ou National accompagné du Pass additionnel snowfarming *

*le Pass additionnel est accessible uniquement lors de l'achat du Nordic Pass.

Les tarifs du Pass additionnel saison :

Enfant : 12 € <i>Né entre 2012 et 2018 inclus</i>	Jeune : 15 € <i>Né entre 2008 et 2011 inclus</i>	Adulte : 18 € <i>Né entre 1959 et 2007 inclus</i>	Senior : 15 € <i>Né entre 1949 et 1958 inclus</i>
--	---	--	--

Les tarifs journée ou semaine snowfarming :

Fond journée : 6 €	Fond 6 jours : 30 €	Biathlon journée : 7 €	Biathlon 6 jours : 35 €
--------------------	---------------------	------------------------	-------------------------

Pourquoi cette règle ?

Bessans mobilise des moyens financiers et humains importants afin d'enneiger un linéaire de pistes de ski de fond avec de la neige stockée depuis l'hiver précédent.

La majorité des usagers du snowfarming sont des skieurs assidus disposant de Pass annuels départementaux ou nationaux achetés dans leur station d'origine. Il est nécessaire que ces skieurs s'acquittent d'un forfait afin de participer aux coûts de mise en œuvre du snowfarming.

Passage aux tarifs habituels

La tarification spécifique au snowfarming est valable tant que le kilométrage de pistes de snowfarming est majoritaire sur le domaine.

A noter que les pistes de snowfarming sont, quoi qu'il en soit, accessibles aux détenteurs d'un Pass national à partir du 15 décembre 2023.